

**INFORMATION REGIME FRAIS DE SANTE**  
**SALARIES NON CADRES CARREFOUR MARKET**

**ATTESTATION DE TIERS PAYANT ISANTE 2014**

Suite à la diffusion de la nouvelle carte TIERS PAYANT 2014, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions complémentaires :

**1/ GARANTIES 2014 INCHANGEES :**

**L'édition de la nouvelle carte de tiers payant ISANTE, n'entraîne aucune modification des garanties : aucune modification n'a été apportée au contrat « frais de santé » des salariés non cadres de CARREFOUR MARKET souscrit au sein de notre organisme.**

**2/ DIFFERENCE DE PRESENTATION ENTRE LES ANCIENNES CARTES CAPAVES SP SANTE ET LES NOUVELLES CARTES HUMANIS ISANTE :**

Les nouvelles cartes présentent de façon différente les garanties mais celles-ci restent les mêmes. En pratique, cela n'a pas d'impact sur le montant de vos remboursements chez les professionnels de santé.

En matière de tiers payant, la prise en charge des frais est toujours limitée à 100% du ticket modérateur même si les garanties de votre contrat sont plus élevées.

Les dépassements d'honoraires sont toujours payés par l'assuré qui doit ensuite se faire rembourser auprès HUMANIS en envoyant les justificatifs.

C'était déjà le cas avec CAPAVES -SP SANTE. Cela n'a pas été modifié par le changement de gestionnaire.

CAPAVES avait fait le choix de rappeler sur les anciennes cartes SP SANTE les garanties totales du contrat (exemple RADL 200%, TRAN 300 %, LABO 200%) mais uniquement à titre d'information.

Aujourd'hui, HUMANIS - ISANTE indique « 100% » sur les cartes qui correspond à la prise en charge à hauteur de 100% du ticket modérateur ce qui se pratiquait déjà pour le tiers payant.

*Exemple :* vous consultez votre médecin traitant qui est un médecin généraliste conventionné exerçant en secteur 1. Le tarif de la consultation est de 23 €. Sur ce montant :

- l'Assurance Maladie vous rembourse 70 %, moins 1 € au titre de la participation forfaitaire soit 15,10 € ;
- la Mutuelle intervient sur le montant du ticket modérateur soit 6,90 €. **Si le professionnel de santé appartient au réseau ISANTE, le tiers payant sera pratiqué : vous n'aurez donc pas à avancer les 6.90€.**

### **3/ CARTE DE TIERS PAYANT : RATTACHEMENT DE VOS ENFANTS :**

Sont rattachés les enfants de moins de 18 ans à votre charge au sens fiscal et les enfants de plus de 18 ans à votre charge au sens fiscal. Ces derniers doivent justifier de leur situation (étudiant, apprenti, inscrit pôle emploi non indemnisé,...) auprès de notre service de gestion, pour bénéficier de votre complémentaire santé.

Si tel est le cas, soit votre enfant figure sur l'attestation ISANTE du parent auquel il est rattaché (au sens de la Sécurité sociale), soit il reçoit sa propre attestation s'il est personnellement immatriculé à un régime obligatoire.

Dans ce dernier cas, l'ATTESTATION VITALE PAPIER au nom de votre enfant doit être adressée à notre service de gestion.

**ATTENTION** : A défaut de production des justificatifs, les droits de ces enfants peuvent être suspendus et dans ce cas, ils n'apparaissent plus sur l'attestation TIERS PAYANT.

Dès régularisation de votre part, les droits de votre enfant sont immédiatement réouverts et l'attestation TIERS PAYANT envoyée.

### **4/ RESEAU DE PRESTATAIRES ITELIS :**

L'accès à ce réseau d'opticiens partenaires est un AVANTAGE supplémentaire qui est offert aux salariés car il permet de bénéficier de réductions importantes sur un équipement optique. Il ne s'agit EN AUCUN CAS d'une obligation. Chaque assuré conserve le libre choix de son prestataire.

### **NOUS VOUS RAPPELONS LES COORDONNEES DE VOTRE SERVICE GESTION :**

HUMANIS PREVOYANCE      Centre de gestion CARREFOUR MARKET  
TSA 96781  
95144 GARGES LES GONESSE CEDEX

Coordonnées téléphoniques : Téléphones : 01 39 33 28 60

01 39 33 28 61

01 39 33 28 62 - (63) -(64)

Fax : 01 39 33 29 93

Mail : [carrefourmarket@humanis.com](mailto:carrefourmarket@humanis.com)

Site internet : [entreprises.humanis.com](http://entreprises.humanis.com)

BONNE ET CHALEUREUSE ANNEE A TOUS